

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Du 02 Février 2017

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 PÉQUIGNOT Alain (procuration à Hernandez Didier)

Membre absent : 0

- Ordre du Jour*
- *Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du projet*
  - *Préparation budgets 2017*
  - *Vote des subventions aux associations*
  - *Ratios d'avancement de grades – agents communaux*
  - *Déclarations d'intention d'aliéner*
  - *Adhésion à l'Agence d'appui aux Territoires (AD@T)*
  - *Ouverture de crédits d'investissement*
  - *Affaires diverses*

**1. Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du projet**

Monsieur le maire rappelle que l'arrêt du projet n'est pas sa validation.

Il s'agit d'un arrêt de la réflexion sur le PLU de la commune. Ce dossier sera adressé aux services de l'Etat qui devront rendre un avis dans les 3 mois. L'enquête publique aura lieu après ce délai.

Monsieur le maire présente les différentes pièces constituant le dossier : le Rapport de présentation, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), le Zonage, le Règlement et les Annexes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'arrêt du projet de PLU tel que présenté.

**2. Préparation budgets 2017**

Monsieur le maire demande au conseil de réfléchir aux éventuels travaux et acquisitions à faire en 2017.

Il informe que les travaux d'isolation du grenier du logement communal ont été réalisés par l'entreprise Voegtlin. Il fait part au conseil du départ des locataires à la date du 26 avril 2017.

Monsieur le maire présente des devis de feux tricolores et de radars pédagogiques à poser sur la route départementale.

Une fois le projet du STA reçu, la commission voirie fera réaliser des devis pour des plateaux surélevés.

Les conseillers listent les éventuels travaux à réaliser ou à faire chiffrer : clocher de l'Eglise, couvertines mur du cimetière, blocs béton Port Titi, profil de baignade, matériel employé communal (débroussailleuse, entretien tracteur, balayeuse...)

**3. Subventions aux associations**

Le Conseil vote les mêmes montants de subventions qu'en 2016, à savoir

ADAPEI	80 €
GYM Les Grangettes	150 €
Club Amitié	200 €
Comice Agricole	40 €
Comité des Fêtes	150 €
Maison des parents	80 €
Amicale sapeurs pompiers	80 €
(rive gauche)	

#### **4. Ratios avancement de grade – agents communaux**

Le Conseil fixe les ratios d'avancement de grade des agents à 100 %. Cela signifie que tous les agents qui remplissent les conditions (ancienneté...) pour avancer en grade pourront en bénéficier.

#### **5. Déclarations d'intention d'aliéner**

Vente d'un appartement 6 chemin du lac par M.Vallet Florian à M.Regnaud Julien : la commune ne préempte pas.

Vente d'une maison Les Champs Bas par M.Guillaumat Benoît à Mme Salvi Emilie et M. Renaud Cyrille: la commune ne préempte pas.

Vente d'un terrain clos des Dreses par Mme Moreau Christiane à M et Mme Farny Didier : la commune ne préempte pas.

Vente d'un terrain (B761 et B887) par Mme Rousseau Lucienne à M et Mme Timossi Stéphane : la commune ne préempte pas.

Vente d'un appartement 2 Grande Route par M.Gelin Pierre à M. Maureille Franck : la commune ne préempte pas.

Vente d'un appartement 2 Grande Route par Mme Isabelle Simonet à M et Mme Humblot Kévin : la commune ne préempte pas.

#### **6. Adhésion à l'Agence départementale d'appui aux territoires**

L'AD@T a été créée pour apporter une assistance technique, juridique et financière aux communes qui le souhaitent. Elle assurera notamment l'assistance des logiciels informatiques du secrétariat.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'AD@T pour une cotisation annuelle de 271 €.

#### **7. Ouverture de crédits d'investissement**

Avant le vote du budget, la commune ne peut régler de facture d'investissement. La loi autorise toutefois le conseil à ouvrir des crédits d'investissement à hauteur de 25 % de ceux ouverts en 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'ouverture des crédits nécessaires pour régler les factures à venir.

#### **8. Affaires diverses**

- Fusion entre la CCMO2I et la CCHD : l'arrêté de création de la CCMLHD a été suspendu par le Tribunal administratif le 16 janvier 2017.  
Monsieur le Préfet a fait appel de la décision devant le Conseil d'Etat.
- Monsieur le maire explique le fait qu'il est sollicité par des nombreux candidats aux élections présidentielles. Il dit vouloir parrainer un candidat mais n'a pas encore fait son choix.
- Forêt : les travaux de la parcelle 6 sont terminés.
- Terrain communal chemin du haut : A voir si la commune le vend individuellement ou si la société Pellegrini l'intègre au projet du lotissement. Un CU a été déposé par la commune.

La séance est levée à 22 h 30  
Les Grangettes, le 03 février 2017.

Le Maire,

